

6. Groupe de l'Australie (groupe 7 de la LMEC)

En 1985, le Canada, de concert avec un certain nombre d'autres pays occidentaux, a convenu que la prolifération des armes chimiques et biologiques nécessitait une attention immédiate. Le Groupe de l'Australie contrôle les composants chimiques, les agents biologiques et l'équipement connexe pouvant servir à la production d'armes chimiques et biologiques. En 1996, vingt-neuf pays sont membres du Groupe de l'Australie. Le groupe 7 de la LMEC présentée dans ce guide comprend les précurseurs des agents chimiques de combat, les composants biologiques ainsi que le matériel connexe à double usage.

7. Convention sur les armes chimiques (groupe 7 de la LMEC)

Le groupe 7 de la LMEC comprend aussi les produits et les précurseurs chimiques contrôlés en vertu de la Convention sur les armes chimiques (CAC). Un grand nombre de ces produits sont également soumis aux contrôles du Groupe de l'Australie. On s'attend à ce que la CAC soit en vigueur au début de 1997.

8. Groupe de travail chargé des contrôles des produits chimiques (CATF) (groupe 8 de la LMEC)

Le Chemical Action Task Force (CATF) tient à jour une liste de précurseurs chimiques pouvant servir à la fabrication de drogues illicites. Le groupe 8 de la LMEC comprend une liste de précurseurs chimiques utilisés à cette fin. Certains de ces composés chimiques sont également assujettis aux contrôles imposés en vertu de la Convention des Nations Unies concernant le trafic illicite de drogues. Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres produits chimiques utilisés pour la fabrication de drogues illicites sont contrôlés par Santé Canada.

L. Comment puis-je utiliser la LMEC et trouver de l'information dans ce guide?

La majeure partie du Guide est constituée de la *Liste des marchandises d'exportation contrôlée*, une longue liste très technique des marchandises qui exigent une licence du gouvernement fédéral pour pouvoir être exportées. Les utilisateurs novices peuvent facilement perdre de vue ce qu'ils cherchaient au milieu de cette masse de renseignements. C'est pourquoi, il est essentiel de savoir comment lire l'information contenue dans la LMEC et comment y trouver l'information recherchée. La présente section du Guide vous aidera à comprendre le mode de présentation de la LMEC et à y retrouver l'information dont vous avez besoin.

Présentation de la LMEC

1. La LMEC est divisée en huit chapitres distincts appelés **groupes**. Chacun de ces groupes comprend des produits qui se ressemblent à de nombreux égards. Voici une liste de tous les groupes et des marchandises et technologies soumises à des contrôles à l'exportation qu'ils comprennent.

Groupe 1 : Liste de marchandises à double usage*	Groupe 6 : Liste du Régime de contrôle de la technologie des missiles
Groupe 2 : Liste de matériel de guerre	Groupe 7 : Liste de non-prolifération des armes chimiques et biologiques
Groupe 3 : Liste de non-prolifération nucléaire	Groupe 8 : Liste des produits chimiques servant à la fabrication de drogues illicites
Groupe 4 : Liste de marchandises à double usage dans le secteur nucléaire*	
Groupe 5 : Marchandises diverses	

* Les marchandises et technologies à «double usage» désignent les produits industriels à vocation civile ou militaire ou de nature nucléaire ou non nucléaire qui pourraient contribuer à la prolifération des armes de destruction massive.